

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/09/29-2/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024285-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

Commission n° 2 – Éducation et Culture
Rapporteur : VEAU Véronique

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : ROBACHE Christian

OBJET : Approbation du programme relatif à l'extension/restructuration du collège "Les 4 Arpents" à Lagny-sur-Marne

L'évolution des effectifs au sein du collège "Les 4 Arpents" à Lagny-sur-Marne fait apparaître le besoin d'augmenter la capacité du collège de 550 à 650 élèves et celle de la demi-pension (type III) en typologie de type IV (450 à 649 rationnaires). Pour cela, il est nécessaire de restructurer partiellement les locaux existants et de construire une extension.

Des locaux seront démolis pour permettre de positionner l'extension sur le terrain tout en préservant la surface de la cour de récréation. L'opération prévoit également la construction d'un préau et de trois logements de fonction.

La rénovation thermique de l'établissement permettra de réduire de 50% la consommation d'énergie finale du bâtiment, conformément aux exigences du décret tertiaire issu de la loi ELAN.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est de 22 300 000 € TTC dont 16 300 000 € TTC pour les travaux (valeur juillet 2022).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le livre IV du Code de la Commande Publique,

VU la loi n° 85-704 en date du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le programme technique joint en annexe à la présente délibération concernant le projet d'extension restructuration du collège « Les 4 Arpents » à Lagny-sur-Marne.

Article 2 : d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à un montant de 22 300 000 € TTC dont 16 300 000 € TTC pour les travaux (valeur juillet 2022).

Article 3 : d'arrêter à un montant de 3 823,20 € TTC l'indemnité accordée à chaque candidat qui aura remis une maquette et à un montant de 75 000 € TTC l'indemnité pour les pièces écrites et graphiques remises dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre.

Article 4 : de prélever les crédits nécessaires pour les indemnités du concours de maîtrise d'œuvre et pour les honoraires du maître d'œuvre qui sera retenu à l'issue de ce concours, sur les crédits ouverts au budget départemental sur l'action « construction, réhabilitation » de l'opération « extension restructuration du collège « Les 4 Arpents » à Lagny-sur-Marne (études) ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne